Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_05-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 juillet à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 19

Procurations : 5

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD - François HERVIEUX – Yann BEAUSON – Manuella DRUGEON -Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Procurations : Meddhi CALON à Frédéric FALLOUR – Mickaël ROUSSEL à Yvonnick BOULHO – Karen BRETONNET à Gaëlle ROLLIN – Christophe PLANCQUEEL à Karine RICHARD – Valérie RIO à Manuella DRUGEON

Secrétaire de séance : Gaëlle ROLLIN

****

2026_07_05_CULTURE – MISE EN VALEUR DES VENELLES PROJET ARTISTIQUE – ŒUVRE MOSAÏSTE

Gaëlle ROLLIN, Adjointe à la culture informe l'assemblée

Au sein du programme d'actions du schéma des circulations et stationnements multimodaux validé en 2025, la fiche-action E.1 porte sur le jalonnement piétons et les cheminements à valoriser dans le bourg de Malansac. Cette action vise à valoriser et jalonner des cheminements piétons qui permettent de relier de façon sécurisée les lieux les plus fréquentés du bourg.
Ces venelles ou chèmins sont peu visibles et parfois inconnus des habitants. Leur jalonnement et leur embellissement permettrait de les mettre en valeur et d'inciter les usagers à les emprunter afin de se déplacer en sécurité dans un environnement apaisé. Une partie de ces cheminements piétons est constituée de venelles étroites situées dans le cœur de bourg de la commune. Afin de mettre en lumière ces chemins piétons pittoresques, la municipalité souhaite faire appel à une artiste mosaïste.

Lauréate de l'appel à projet Marche du Quotidien en 2023, Malansac bénéficie du soutien financier de l'ADEME (agence de la transition écologique) pour ce projet artistique.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant (pas de TVA applicable) :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_05-DE

DÉPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT /TTC	Sources de financement	Montant HT / TTC	Soit %
Prestation artistique	5 550	AAP Marche du Quotidien - ADEME obtenu	2 775	50 %
		Reste à charge Malansac	2 775	50 %
TOTAL	**5 550**	**TOTAL**	**5 550**	**100 %**

Descriptif du projet :
Les venelles seront illustrées de pictogrammes pour inciter les habitants à les emprunter, deux visuels pour celle menant à la salle omnisports, une pour la médiathèque, une pour les commerces, une pour la gare, une pour la mairie.
Des jardinières seront décorées avec les enfants de l'école des Tournesols, une devant la mairie et une dans les ruelles.
Une fresque dissimulée au cœur des venelles sur un visuel inspiré des labyrinthes sera créée.

La prestation est chiffrée comme suit :

- Projet artistique sur les venelles (7 mosaïques au sol, 1 fresque murale au centre des venelles) : 3 500 €
- Pose et jointage des mosaïques : 1 000 €
- Intervention école les tournesols : 600 €
- Matériaux : 450 €

Total de la prestation : 5 550 € HT-TTC

Commentaires

M. Pascal QUIMBRE : Quelle taille les réalisations ?
Réponses Mme Gaëlle ROLLIN : 20-30 ou 40 sur les visuels et 1 m sur celle plus artistique

M. Philippe BODARD : propose que le ballon de foot soit remplacé par un ballon de basket
M. Yvonnick BOULHO : les mosaïques seront au sol ou au mur ?
Réponses Mme Gaëlle ROLLIN : Il y aura un mélange des 2, au sol plutôt des flèches directionnelles.

Décision : unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide le projet artistique de mise en valeur des venelles,**
- **Autorise le Maire à signer le devis de « caromosaïque » pour un montant de 5 550 € et tout autre document en lien avec ce projet,**
- **Prend note du financement au titre de l'AAP « marche » pour un montant de 50 %, soit 2 775 €.**

Pour extrait conforme,

Mme Gaëlle ROLLIN,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac 56 Morbihan